

VII. Conclusion.

En français, les formes des pronoms personnels *moi, toi, lui, eux*, celles de pronoms possessifs *mon, ton, son*, celles des démonstratifs *ce, cet, celui, ces, ceux* sont originairement des cas régimes qui ont supplanté depuis des siècles les cas sujets respectifs.

La plupart des grammaires se contentent de constater ce fait ou le passent sous silence.

Ebeling avait tâché d'expliquer comme un fait isolé les remplacement de *je, tu* par *moi, toi* en s'appuyant sur le croisement qu'il supposait entre la construction *je et vos* et *entre moi et vos* laquelle construction il croyait identique avec la première.

L'opinion d'Ebeling a été approuvée par Meyer-Lübke qui est allé même plus loin et voudrait voir dans la construction *vous et moi*, issue du croisement susdit, le point de départ de la substitution des cas dans tous les pronoms.

Le succès de l'opinion d'Ebeling a été occasionné par ce que nous avons appelé „une erreur traditionnelle“ de la philologie française: le remplacement du cas sujet par le cas régime se présentant dans les substantifs (on a oublié tout à fait les pronoms possessifs *mon* etc., les comparatifs imparisyllabiques *meilleur, graignour* etc.) a été toujours regardé comme un des traits les plus caractéristiques de l'anglonormand d'où ce phénomène serait venu s'implanter dans le francien.

Nous avons donc passé en revue les opinions diverses sur la question (chap. 1^{er}); nous avons réuni beaucoup d'exemples (chap. II) de la construction *entre . . . et* pour éclaircir sa signification.

Il n'est pas la seule fonction de la construction *entre . . . et*, comme on le pourrait croire d'après Ebeling, d'exprimer ou remplacer le sujet et surtout la pluralité des sujets qui se coordonnent ou s'opposent (c'est la 2^o catégorie chez nous), mais elle représente

aussi une simple apposition épexégétique du sujet (3^e catégorie), assez souvent elle exprime le sens partitif (1^{ère} catégorie) et elle représente même l'apposition épexégétique du complément (6^e catégorie).

C'est ce que nous montre notre analyse des exemples que nous voudrions diviser en six catégories. Nous avons réuni en tout plus de 100 exemples de la construction *entre...et* et il n'y a que la 2^e catégorie (en tout 51 cas) qui aurait pu influencer la simple construction polysyndétique *et...et*, mais cette fois encore ce n'est pas le cas pour tous les exemples, mais seulement celui de 23 sur 49 où au moins un des sujets est représenté par un pronom personnel: ce n'est donc qu'un cas fragmentaire qui aurait mis en branle tous les pronoms français?

Ebeling avait soutenu que les deux constructions: *entre moi et vos, je et vos* étaient identiques, mais notre analyse prouve qu'il y a une nuance et que la construction *entre...et* exprime la communauté des sujets d'une manière beaucoup plus vigoureuse.

On a soutenu encore que la substitution des cas dans les pronoms personnels a lieu surtout dans les cas où les deux (ou trois) sujets se coordonnent ou s'opposent; nous modifions cette opinion en présentant d'autres cas assez nombreux de substitution.

Et c'est en appliquant à notre question les enseignements puisés dans l'histoire de la langue française que nous avons expliqué notre manière de voir (chap. II).

Avant d'analyser les anciens textes français, il nous a paru indispensable d'examiner, s'il est juste de voir dans la substitution des cas un des traits les plus caractéristiques de l'anglonormand. Nous montrons que ce mouvement se manifeste en anglonormand tout aussi bien et presque en même temps qu'en picard (chap. III).

L'analyse des principales oeuvres de la littérature française ancienne — chap. IV — corrobore en tous points notre thèse que voici:

La substitution des cas dans toutes les catégories de déclinables est un fait de la langue parlée, comme l'atteste l'opposition entre le latin classique et vulgaire. Le français littéraire, sorti du dialecte francien (parisien) et en représentant une étape assez ancienne, maintient la déclinaison à deux cas dans la littérature,

dans les chartes, à la cour des rois de France et de quelques féodaux les plus puissants (Champagne et sans doute Blois). La langue parlée française, tous les dialectes français, l'anglonormand tout aussi bien que le messinois, le picard de même que le franc-comtois, le parisien parlé comme le champenois ne connaissent qu'un seul cas, le cas régime l'ayant emporté sur le cas sujet. La littérature française ancienne ne forme qu'un vaste champ de bataille de ces deux tendances: tant que la Royauté, le pouvoir des rois de Paris va grandissant, les oeuvres littéraires ne présentent que des traces de la substitution, mais cela dès les commencements de la littérature (Alexis, Roland, Quatres Livres des Rois, Chrestien de Troyes, Renart etc.). Et petit à petit le cas régime supplante le cas sujet dans la langue littéraire partout, dans toutes les catégories de mots déclinables. La déchéance passagère de la Royauté décide du sort de la déclinaison à deux cas: sa ruine est à ce moment-là complète. Dans les temps d'anarchie, c'est la langue parlée qui remporte la victoire. C'est ce qui distingue le plus nettement — au point de vue de la morphologie — la langue française ancienne du français moderne.

Moi, toi, lui, eux, celui (ce dernier pour peu de temps dans la langue littéraire, mais il vit encore de nos jours dans les patois), *celui*, ayant plus de poids phonétique, deviennent les formes toniques, *je, tu, il, ce* ne sont, dès ce temps, que des mutilés phonétiques — pour reprendre le mot de Gauchat — et leur déchéance phonétique continue: comp. *t'es bête, i dit*.

La substitution des cas dans les pronoms n'a rien d'exceptionnel, rien d'exclusif: les pronoms prennent tout simplement part à un mouvement qui atteint tous les mots déclinables français: on a eu tort d'en chercher une cause spécifique.

Étant si ancienne, pré littéraire, la substitution des cas dans les pronoms n'est point occasionnée par les diverses influences syntaxiques qui se manifestent dans les temps historiques de l'ancien francien, au contraire c'est elle qui a causé beaucoup de ravages dans la syntaxe de l'ancien français.

La construction *lui-troisième* n'est qu'un cas spécial de la substitution (v. le V^e chap.).